

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

### et des Décisions du Maire

#### Séance du Lundi 15 Avril 2019.

L'An deux mille dix-neuf, le Lundi 15 avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents : 20

P. RIO - D. ATIG - F. OGBI - Y. LE BRIAND - S. LAATIRISS - E. ETE - C. TAWAB KEBAY - P. TROADEC - A. ZERKAL - S. BELLAHMER - P. LOUISON - J. BORTOLI - C. VAZQUEZ - F. NDOMBELE - M. SOILIH - M. AUBRY - C. MABANZA - S. GHENAIM - L. CAMARA - S. GIBERT.

Absents Excusés Représentés : 8

M. GAMIETTE représenté par E. ETE - A. QAROUACH représenté par M. AUBRY - Y. BOUKANTAR représenté par C. TAWAB KEBAY - Y. ITOUA représentée par F. OGBI - C. RENKLICAY représentée par D. ATIG - G. BAGAVANE représenté par C. MABANZA - T. DIAWARA représentée par S. LAATIRISS - S. GAUBIER représenté par S. GIBERT.

Absente excusée : 1

L. HERGAUX.

Absents : 6

C. M'PIANA - S. BENDIAB - D. DIARRA - G. BINOIS - K. OUKBI - A. LAMOTHE

**Délibération N° DEL – 2019 – 0047 : « Dénomination du Centre de Santé et d'Action Sociale : « Centre Ambroise CROIZAT ».**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, plus particulièrement son article L. 2121-29,

**Vu** le Code Général de la Voirie Routière,

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

**Vu** sa délibération N° DEL – 2018 – 0093 du 24 septembre 2018 ayant approuvé la création d'un Centre de Santé et d'Action Sociale en lieu et place des Ateliers-Relais 2 sis 5 rue des Bâtisseurs,

**Considérant** qu'il s'agit de pallier le manque de praticiens à Grigny en facilitant l'accès de tous à des soins de qualité, sans sélection ni discrimination, et que cela participera activement à diverses actions de prévention et de promotion de la santé, favorisant ainsi une prise en charge globale de la santé des habitants,

DEL – 2019 - 0047

**Considérant** que le Conseil Municipal est souverain pour décider de la toponymie des espaces et équipements publics de la Commune,

**Considérant** qu'il y a lieu d'attribuer un nom au Centre de Santé et d'Action Sociale aménagé au sein du bâtiment sis 5 rue des Bâisseurs qui était identifié comme étant les « Ateliers-Relais 2 »,

**Considérant** qu'Ambroise CROIZAT, syndicaliste et homme politique de renom, est considéré comme le père de la Sécurité sociale,

**Délibère, et,**

**Décide** de dénommer le Centre de Santé et d'Action Sociale sis 5 rue des Bâisseurs : « Centre Ambroise CROIZAT »,

**Dit** qu'une ampliation de la présente délibération sera notifiée aux services fiscaux départementaux et au bureau de poste local.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

Le Maire,



Philippe RIO

Vote : A l'Unanimité.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le : 18 AVR. 2019

Transmis au contrôle de légalité le : 18 AVR. 2019